



17^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
24 avril – 2 mai 2025 (Hobart, Tasmanie)



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Original : anglais

Conclusions de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

Secrétariat de la Division FAME de la CPS

Contexte

1. La dix-septième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) se tient du 28 avril au 2 mai 2025 au Secrétariat de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), à Hobart, en Tasmanie.
2. La Conférence est présidée par Mme Regan Field, Directrice de la Section pêches et espace maritime du Pacifique au sein du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT). Sous la direction inclusive et efficace de Mme Field, la Conférence se déroule sans heurts et favorise un dialogue constructif sur l'ensemble des questions prioritaires dans le domaine de la pêche hauturière, des pêches côtières et de l'aquaculture. Les membres remercient le Gouvernement australien pour l'accueil généreux réservé aux participants de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches.
3. La Conférence s'ouvre par l'accueil des pays, assuré par les représentants du peuple Palawa de Lutruwita (Tasmanie), propriétaire et gardien traditionnel de la terre sur laquelle se tient l'événement. Les membres rendent hommage aux anciens d'hier et d'aujourd'hui, et reconnaissent le profond lien spirituel et culturel qui unit les communautés aborigènes de Tasmanie à leur terre et à la mer, ainsi que leur rôle de gardien de ces espaces. L'accueil des pays constitue un précieux moment de réflexion et de convergence autour des valeurs communes à l'ensemble du Pacifique, à savoir faire preuve de générosité (*enginkehlap*), assumer le rôle de gardien (*kaitiakitanga*), avancer dans l'unité (*gida gaituvwa*), et prendre soin (*arooha*).
4. M. Stuart Minchin, Directeur général de la Communauté du Pacifique (CPS), ouvre officiellement la Conférence. Il souligne que les pêches et l'aquaculture jouent un rôle essentiel dans la résilience économique, environnementale et sociale des États et Territoires insulaires océaniques. Il réaffirme que la CPS reste résolument engagée à formuler des conseils scientifiques, à fournir une assistance technique et à assurer une coordination à l'échelle régionale, à l'appui de ses membres. M. Minchin souligne que la dix-septième Conférence des directeurs des pêches constitue une plateforme essentielle pour analyser les progrès réalisés collectivement, renforcer la solidarité régionale et définir un plan d'action tourné vers l'avenir en faveur d'une gestion des pêches inclusive, résiliente et durable dans le Pacifique.
5. Les participants réaffirment que la Conférence des directeurs des pêches de la CPS constitue un mécanisme régional incontournable pour orienter les priorités stratégiques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture. Les membres prennent acte du rôle unique de la Conférence, qui permet de réunir les services nationaux des pêches et la CPS dans le but d'échanger des connaissances, d'examiner des stratégies de gestion durable et de superviser les travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités menés par l'Organisation. Les participants à la dix-septième Conférence des directeurs des pêches soulignent l'importance de cet espace de discussion pour promouvoir l'harmonisation à l'échelle régionale, la prise de décision fondée sur des données scientifiques, ainsi que la santé et la productivité à long terme des ressources halieutiques et des écosystèmes marins du Pacifique.

6. Les membres notent qu'il n'a malheureusement pas été possible d'organiser la dix-septième Conférence des directeurs des pêches à Nouméa en raison de diverses conséquences des troubles à l'ordre public qui ont eu lieu en 2024 en Nouvelle-Calédonie et du calendrier de planification des grandes conférences régionales. Les membres saluent les efforts déployés par la CPS pour anticiper cette difficulté et organiser la Conférence à Nipaluna Hobart, en Tasmanie. Ils remercient le Gouvernement australien d'accueillir la Conférence et apprécient le soutien financier octroyé par l'Australie qui a permis de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'organisation de l'événement hors de la Nouvelle-Calédonie. Les membres se réjouissent à la perspective de se réunir de nouveau à Nouméa pour la Conférence en 2026, ce qui permettra d'avoir accès à l'ensemble des ressources du siège de la CPS.

7. Les conclusions énoncées dans le présent relevé correspondent aux principaux points de consensus entre les délégués, que les participants ont jugé important de consigner. L'objectif des présentes conclusions est d'orienter le financement et la gestion des programmes de travail de la CPS, d'attirer l'attention des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), des partenaires du développement et des bailleurs de fonds sur les priorités communes à l'ensemble de la région, de marquer l'accord des participants sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et de nourrir les échanges entre les participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches à venir, les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS, ainsi que les dirigeants assistant au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.

Présentation des résultats au regard du plan d'activité 2022–2027 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS

8. *Les directeurs des pêches :*

- a. *examinent et notent* les résultats obtenus par la Division FAME de la CPS (document de travail 1 et document d'information 1) ;
- b. *prennent acte avec satisfaction* de l'édition 2024 du Rapport annuel de la Division FAME de la CPS et de la diversité des soutiens dont les membres ont bénéficié pendant l'année ;
- c. *soulignent* la nécessité pour la Division FAME de la CPS d'accroître ses principales capacités techniques pour pouvoir répondre plus rapidement aux demandes croissantes des membres ; et
- d. *prient* la Division FAME de la CPS d'adapter les types de formations proposées, notamment les approches de formation des formateurs, afin de développer et de pérenniser au maximum la base de compétences nationale.

Priorités et nouveaux axes de travail de la Division FAME de la CPS et point sur le plan de mise en œuvre

9. Les directeurs des pêches :

- a. *examinent et approuvent* les axes de travail prioritaires de la Division FAME de la CPS définis pour 2025, et les nouveaux axes de travail exposés (document de travail 2) ;
- b. *demandent* à la CPS de donner la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de mobilisation des ressources à l'appui du Programme pêches côtières et aquaculture, afin de fournir des services essentiels et urgents aux membres, notamment pour ce qui est de l'aquaculture, des moyens de subsistance, des sciences halieutiques côtières, de la gestion communautaire des pêches et de la sécurité alimentaire ;
- c. *se déclarent* très favorables à la poursuite de l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Division FAME de la CPS et des mesures visant à le doter des ressources nécessaires, soulignant que cette démarche nécessite de faire évoluer les stratégies de priorisation et la structure opérationnelle de la CPS, afin de faire face à la croissance constante, portée par les membres, du portefeuille de projets et de la liste des priorités annuelles de la Division FAME, qui ne disposent pas des ressources requises ;
- d. *soulignent* la nécessité pour la CPS de collaborer avec les bailleurs de fonds afin d'accroître considérablement l'aide financière allouée au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP), en particulier dans les domaines prioritaires dont les ressources sont limitées, tels que les sciences halieutiques côtières et aquacoles ;
- e. *soulignent* la nécessité pour le Programme CFAP de mettre davantage l'accent sur la formulation de conseils scientifiques relatifs aux pêches côtières et à l'aquaculture, à l'appui des pouvoirs publics et des communautés ; et
- f. *prient* la Division FAME de la CPS d'examiner les autres priorités définies lors de la Conférence. L'accent est plus particulièrement mis sur les problématiques et domaines suivants :
 - i. les thématiques transversales telles que la planification de l'espace maritime et la cible « 30 x 30 » associée, les polluants marins, et les effets potentiels de l'exploitation minière des fonds marins sur la pêche ;
 - ii. la nécessité de garantir l'amélioration des possibilités de renforcement des capacités et leur mise en œuvre de manière aussi efficiente et efficace que possible, en prenant appui sur des démarches de formation des formateurs et sur le Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique ;
 - iii. l'importance de mettre en œuvre une démarche stratégique répondant aux besoins en capacités et en compétences des services des pêches nationaux dans le domaine de la gestion des pêches à l'échelon régional, en concevant un cadre durable à l'appui de filières de formation plus formelles dans la région, et des programmes de bourses associés. Cette démarche pourrait être amorcée dans le cadre d'un dialogue spécial entre la CPS, les membres intéressés et les partenaires du développement ;

- iv. l'évaluation de l'expertise et des ressources régionales dans leur globalité afin de faciliter la fourniture d'informations scientifiques et de conseils dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture ;
- v. le maintien du soutien apporté à la Section information et savoir halieutiques dans le cadre de sa contribution à la mise à disposition des produits nationaux en langues locales, le but étant d'optimiser leur utilité et leur impact à l'échelon local et de soutenir les initiatives d'éducation aux océans ;
- vi. le renforcement de l'attention portée à la sécurité sanitaire du poisson et des produits à base de poisson issus de la pêche hauturière, des pêches côtières et de l'aquaculture ; et
- vii. le recours accru aux nouveaux outils, systèmes et technologies permettant d'améliorer la collecte et la gestion des données ainsi que le suivi des ressources halieutiques, de renforcer leur efficacité, et de soutenir ainsi les évaluations nationales, le suivi, le contrôle, la surveillance et l'application de la réglementation dans le domaine des pêches côtières et la formulation de conseils de gestion.

Point sur le Programme pêches côtières et aquaculture de la Division FAME de la CPS : orientations futures

10. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point sur les orientations futures du Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de la CPS (document de travail 3) et soulignent avec force l'importance des pêches côtières et de l'aquaculture pour la région ;
- b. *soulignent* que le Programme CFAP de la Division FAME de la CPS manque cruellement de ressources ;
- c. *demandent* à la Division FAME de la CPS d'analyser les informations fournies par les membres par l'intermédiaire du système de gestion des demandes, ainsi que dans le cadre des débats menés lors de la Conférence des directeurs des pêches et de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA), l'objectif étant de recenser les enjeux nationaux communs pouvant faire l'objet d'actions à l'échelon régional afin de mieux orienter les financements des bailleurs de fonds, les ressources humaines, ainsi que les axes de travail prioritaires pluriannuels ;
- d. *demandent* à la Division FAME de la CPS de prendre des mesures urgentes et stratégiques afin d'élaborer un modèle de financement à long terme pour le Programme CFAP, et de garantir ainsi une assistance et un apport de capacités continus aux services des pêches nationaux. Ce modèle devra être présenté à l'occasion d'une réunion intersession des directeurs des pêches, en 2025 ;
- e. *demandent* à la Division FAME de la CPS de porter à l'attention des ministres des Pêches réunis à l'occasion de leur Conférence régionale de 2025 la pénurie de ressources grave et persistante dont souffre le Programme CFAP ;

- f. *invitent* les membres et la CPS à rechercher et à conclure activement des partenariats stratégiques élargis afin de donner la priorité au renforcement du portefeuille de partenaires du développement et à l'accroissement des ressources du Programme CFAP de la Division FAME de la CPS ; et
- g. *reconnaissent* l'importance d'assurer la pérennité des RTMCFA, qui figurent parmi les rares espaces de dialogue régionaux où sont abordées les questions techniques relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture. Les rencontres en présentiel, en particulier, sont plus propices au dialogue et constituent une occasion pour les membres de consolider leurs connaissances et de bénéficier d'une assistance concernant leurs priorités nationales. Les directeurs des pêches conviennent qu'une attention prioritaire doit être accordée au financement de la RTMCFA dans le cadre des travaux plus larges confiés à la CPS en vue de la mobilisation de ressources au profit du Programme CFAP. La fréquence annuelle de la RTMCFA doit être maintenue, et les conférences en présentiel doivent être nettement privilégiées. Toutefois, les membres indiquent clairement que la durée, le format et le thème des RTMCFA annuelles doivent être adaptés en fonction des ressources disponibles.

Point sur le système de gestion des demandes des membres de la Division FAME de la CPS

11. Les directeurs des pêches :

- a. *félicitent* la Division FAME de la CPS pour l'utilité de son système de gestion des demandes des membres (comme décrit dans le document d'information 2) ; et
- b. *suggèrent* de continuer à perfectionner le système en y intégrant une fonction de suivi des effets et des produits ainsi que des indicateurs de suivi des performances, et en élaborant une composante de gestion des ressources humaines pour permettre un suivi des engagements.

Moyens scientifiques stratégiques régionaux

12. Les directeurs des pêches :

- a. *saluent* la présentation du document de travail 4 et approuvent :
 - i. les dix conclusions de la réunion sur le navire de recherche régional tenue le 25 avril à Hobart (Australie) en amont de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches, notamment la décision de baptiser le navire *RV Pasifika*, les conclusions figurant à l'annexe I du document de travail 4 ;
 - ii. les dispositions prises afin de ménager des options pour le marquage des bonites ;

- iii. l'achèvement de la rénovation et de l'agrandissement de la Banque d'échantillons marins du Pacifique ;
 - iv. la création des laboratoires à l'appui d'un centre de formation et de référence en biologie et sciences halieutiques pour les membres ; et
 - v. la mise en place d'infrastructures de calcul haute performance de niveau intermédiaire au siège de la CPS, à Nouméa ;
- b. *prennent acte* de la nécessité d'évaluer les méthodes permettant de mobiliser durablement des ressources pour l'exploitation et la maintenance du *RV Pasifika*, aux fins d'examen lors de la dix-huitième Conférence des directeurs des pêches.

Points et priorités clés des membres

13. Les directeurs des pêches :

- a. *font part de* leurs priorités actuelles et émergentes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, qui ont été recensées par le Secrétariat et figurent dans les présentations nationales publiées sur le [site Web de la Conférence](#). En outre, les membres soulignent que la transformation numérique (notamment l'acquisition, le suivi et la transmission électronique de données, les systèmes de surveillance adaptés aux petits bateaux, et l'utilisation de l'intelligence artificielle [IA] pour faciliter le suivi des pêches), et la gestion communautaire des pêches (GCP) (notamment la mise en œuvre de stratégies de transposition à plus grande échelle de la GCP, l'élaboration et l'examen de la législation, le suivi communautaire, l'inclusion de l'aquaculture, le suivi, le contrôle, la surveillance et l'application de la réglementation, ainsi que la résilience climatique de la GCP) font partie des priorités émergentes.

Point sur l'examen de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et de la Nouvelle partition pour les pêches côtières

14. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point sur l'examen de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie (*Future of fisheries: A regional roadmap for sustainable Pacific fisheries*) et du document intitulé « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa » (document de travail 5) ;
- b. *confirment* l'importance des contributions des membres pour la qualité de l'examen et la volonté des membres de collaborer avec les personnes chargées de l'examen durant la période de consultation ; et
- c. *recommandent* aux ministres des Pêches d'envisager de prolonger la période couverte par la Feuille de route régionale jusqu'à la fin 2026, afin que la future politique puisse être élaborée une fois les recommandations issues de l'examen

formulées et étudiées par les directeurs des pêches, le Comité des pêches du Forum (FFC) et les ministres des Pêches.

Examen du mandat de la Conférence régionale des ministres des Pêches

15. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* de l'examen du mandat et de l'élaboration du projet de Règlement intérieur de la Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM) (document de travail 6) et formulent des suggestions précises concernant le projet actuel ; et
- b. *examinent* et *approuvent* la méthode consistant à tirer parti de la 138^e réunion du FFC et à faire circuler les textes révisés en intersession aux fins de la révision du mandat et du projet de Règlement intérieur de la RFMM en amont de la RFMM qui se tiendra en 2025.

Établir les limites maritimes et progresser vers une gestion de l'océan dans son intégralité

16. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point concernant les progrès réalisés au regard de l'établissement de limites maritimes (document de travail 14) ;
- b. *soulignent* l'importance d'établir des limites maritimes pour la pêche, afin de garantir l'accès aux ressources, d'optimiser la planification de l'espace maritime, et de lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- c. *soulignent* l'importance d'une collaboration entre les pays dont les limites maritimes ne sont toujours pas fixées et les autorités compétentes des membres concernés pour faire de l'achèvement des travaux de délimitation maritime une priorité ; et
- d. *soutiennent* l'action de la CPS et de son consortium de partenaires, qui s'emploient à coordonner avec efficacité les efforts déployés par les pays pour établir le tracé définitif de leurs limites maritimes.

Genre et pêche : fiches pays

17. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point concernant les fiches pays présentant le lien entre genre et pêches en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon, au Samoa, aux Tonga, à

Tuvalu et à Vanuatu, avec pour objectif d'améliorer la prise en compte du genre dans l'élaboration de politiques et la programmation (document d'information 4), la première fiche, relative à Tuvalu, devant être mise à disposition courant 2025.

Rapport d'évaluation de la vulnérabilité face au changement climatique

18. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point sur l'établissement de la version définitive du rapport d'évaluation de la vulnérabilité des pêches et de l'aquaculture au changement climatique dans le Pacifique, et des progrès réalisés ces douze derniers mois au regard de ce rapport (document de travail 7) ; et
- b. *acceptent* de communiquer aux membres du groupe de travail technique, dans un délai de deux semaines, leurs observations concernant les mesures d'adaptation recommandées dans les 22 synthèses relatives aux États et Territoires insulaires océaniques, l'objectif étant d'orienter les politiques, la planification et les investissements à l'échelon national.

Rapport d'activité sur le changement climatique

19. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* de la synthèse des progrès accomplis au regard du programme de travail climatique approuvé lors de la treizième Conférence des directeurs des pêches, ainsi que des temps forts des principaux projets régionaux relatifs au changement climatique (document de travail 8) ; et
- b. *prient* la Division FAME de la CPS de mobiliser des ressources à l'appui du renforcement de la recherche scientifique sur le changement climatique et de la sensibilisation à ce phénomène, ainsi que de l'élaboration de solutions d'adaptation pour les pêches côtières et l'aquaculture.

Point sur le Programme régional sur les thons financé par le Fonds vert pour le climat (PRT-FVC)

20. Les directeurs des pêches :

- a. *conviennent* que les réunions du comité directeur du Programme régional sur les thons (PRT) financé par le Fonds vert pour le climat (FVC) se tiendront en marge de la Conférence des directeurs des pêches de la Division FAME de la CPS, de sorte que les États et Territoires ne participant pas au Programme puissent y assister en tant qu'observateurs afin de mieux aligner leurs activités connexes.

Point sur le plan d'action climatique dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture

21. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* des progrès réalisés au regard de l'élaboration du plan stratégique d'action climatique dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture (document de travail 9 et annexe 1) ;
- b. *proposent* que la CPS engage de nouvelles consultations avec les membres et d'autres parties prenantes régionales sur l'avant-projet, notamment sur l'adaptation du titre pour rendre compte du fait que le plan est un cadre d'action ;
- c. *chargent* la CPS de présenter un point de situation à la sixième Conférence régionale des ministres des Pêches concernant notamment l'objet du document, les principes qui le sous-tendent, sa nature, et les progrès réalisés à ce jour. Il convient également de présenter aux membres les possibilités qui s'offrent à eux pour achever ce travail dans l'intersession. Les directeurs des pêches *soulignent* la nécessité d'agir rapidement au vu des effets actuels du changement climatique et de l'urgence de développer et de renforcer les capacités dans le domaine des sciences halieutiques côtières et des sciences aquacoles ; et
- d. *chargent* la CPS de mettre la dernière main à la stratégie ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre, afin que les deux documents soient approuvés en intersession ou lors de la dix-huitième Conférence des directeurs des pêches, puis adoptés lors de la septième Conférence régionale des ministres des Pêches, en 2026.

Cible 30 x 30 du cadre mondial de la biodiversité

22. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* des informations relatives au statut de l'initiative 30 x 30, à ses buts et à ses enjeux, et soulignent que cette cible mondiale non contraignante vise à garantir la conservation et la gestion efficaces de 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines de la planète d'ici à 2030 (document d'information 10) ;
- b. *prennent acte* des résultats positifs obtenus par un certain nombre de membres au regard de la mise en œuvre d'une gestion, d'une conservation et d'une protection durables et équilibrées de l'espace maritime dans leurs zones économiques exclusives (ZEE) pour les aires relevant des catégories concernées des lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ils *prennent également acte* des travaux menés actuellement par les autres membres, et

notent que ces actions contribuent déjà de manière significative à la réalisation de la cible 30 x 30 dans les eaux gérées par les États et Territoires insulaires océaniques ;

- c. *notent* que les aires marines protégées sont recensées dans une base de données mondiale gérée par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et à l'échelle régionale, par le portail des aires protégées des îles du Pacifique du Programme régional océanique de l'environnement (PIPAP : <https://pipap.sprep.org/>) ;
- d. *appellent* à un renforcement de l'efficacité de la coordination au sein du CORP, à l'appui de la prise de décision des membres ;
- e. *soulignent* la nécessité d'associer le plus tôt possible l'ensemble des parties prenantes de la gouvernance de l'océan à l'élaboration de stratégies visant la réalisation de cette cible mondiale ; et
- f. *mettent en avant* l'utilité des aires marines gérées localement et des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), ainsi que d'une exploitation durable encadrée et surveillée, des ressources halieutiques notamment, conformément aux caractéristiques définies par l'UICN pour les aires marines protégées (AMP) relevant des catégories IV à VI, au regard de la cible 30 x 30.

Point sur la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu

23. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point concernant les progrès accomplis au regard du processus de conception de la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP), et des possibilités d'y prendre part par l'intermédiaire du groupe de travail de l'UBPP ou dans le cadre des consultations sous-régionales à venir.

Point sur les questions liées au changement climatique aux niveaux régional et mondial

24. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point relatif aux conclusions de la vingt-neuvième Conférence des Parties (COP 29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) concernant l'océan et le changement climatique, des conclusions pertinentes de la seizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 16 biodiversité), et des principales priorités des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique à l'approche de la COP 30 de la CCNUCC (document d'information 7) ; et

- b. *prennent acte* des travaux menés par la CPS sur le changement climatique dans le cadre de son Programme phare sur le changement climatique, qui décrit l'approche « Une seule CPS » retenue pour transposer l'action climatique à l'échelle requise et mobiliser des financements climatiques, et en facilite l'application (document d'information 8).

Examen du changement climatique sous l'angle de l'égalité de genre, du handicap et de l'inclusion sociale (EGHIS)

25. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* des informations concernant les messages clés et les conclusions de la séance sur la justice climatique et l'égalité de genre dans le secteur de la pêche, organisée en marge de la quinzième Conférence triennale des femmes du Pacifique qui s'est tenue aux Îles Marshall en 2024 (document d'information 9) ; et
- b. *prennent note* des recommandations formulées en séance concernant le renforcement des liens entre les acteurs du secteur de la pêche et les groupes de femmes, l'intégration des questions de genre spécifiques à ce secteur dans les instruments régionaux de promotion de l'égalité de genre, la reconnaissance du rôle clé que jouent les pêcheuses et les travailleuses du secteur de la pêche du Pacifique dans les négociations, et la prise en compte des contributions économiques des pêcheuses du secteur informel.

Point sur l'intégration des applications électroniques (e-application) – une application unique TAILS/IKASAVEA

26. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction du point sur la fusion réussie des applications électroniques de collecte de données IKASAVEA et TAILS (document d'information 11) ;
- b. *notent* la nécessité de concevoir des applications électroniques conviviales et de rédiger des documents d'aide adaptés permettant aux pêcheurs de saisir eux-mêmes les données ;
- c. *soulignent* la nécessité de poursuivre les formations à l'utilisation de l'application électronique IKASAVEA à l'échelle nationale, et les avantages des méthodes de formation en ligne ;
- d. *prennent acte* de la poursuite de la collaboration avec The Nature Conservancy (TNC) concernant l'outil FishKit et *encouragent* l'élaboration d'un atelier d'évaluation des

stocks halieutiques côtiers à l'appui de l'analyse des informations sur les pêches côtières collectées au niveau national ; et

- e. *demandent* à la Division FAME de la CPS de présenter un point sur les informations enregistrées par les membres dans IKASAVEA lors d'une prochaine réunion de la Division (par exemple, la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture [RTMCFA]).

Bilan de la gestion et de la diffusion des données sur la pêche thonière pour améliorer l'accès aux données des pays membres de la CPS et leur facilité d'utilisation

27. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* des travaux entrepris pour améliorer la gestion des données sur la pêche hauturière (document de travail 10) ;
- b. *approuvent* l'initiative visant à prioriser l'élaboration d'une nouvelle plateforme afin d'améliorer l'accès aux données et aux produits de données des pays membres ;
- c. *soulignent* la nécessité de réfléchir à la manière dont les données nationales consolidées collectées à l'aide d'IKASAVEA pourraient être mises à disposition sur les plateformes de diffusion de données en cours de développement ; et
- d. *appuient* la poursuite des travaux de recherche sur l'utilisation des technologies basées sur le cloud pour gérer les données et services TUFMAN2 afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité, ainsi que sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

Présentation des conclusions de la septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA7) et du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4)

28. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4) (document de référence 3b), présenté dans le document de travail 11 ;
- b. *prennent acte* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures de la septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA7) (document de référence 3a), présenté dans le document de travail 11 ;
- c. *examinent* et *approuvent* les trois recommandations issues du CBFD4 aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence, *invitent* les États et Territoires

insulaire océaniques à les mettre en œuvre à l'échelon national, le cas échéant, et *demandent* à la Division FAME de la CPS d'assurer un suivi des recommandations issues du Cbfd et de rendre compte des progrès réalisés dans les rapports rédigés à l'intention des participants au Dialogue sur la pêche communautaire et à la Conférence des directeurs des pêches ;

- d. *examinent, approuvent et appuient* les recommandations suivantes issues de la RTMCFA7 :
- i. la recommandation 22 a) concernant la nécessité de donner la priorité aux capacités et aux compétences en matière de données et à la prise de décision fondée sur des éléments factuels ;
 - ii. la recommandation 22 b) concernant l'augmentation des investissements dans les sciences halieutiques côtières ;
 - iii. la recommandation 25 a) concernant la formation des professionnels du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) et de l'application de la réglementation, ainsi que la mise en œuvre effective des activités de conformité réglementaire dans le secteur des pêches ;
 - iv. la recommandation 28 a) visant à encourager la Division FAME de la CPS à aider les États et Territoires membres à participer aux activités du PRT-FVC, en particulier au développement des pêches côtières et à la diversification des moyens de subsistance ;
 - v. la recommandation 28 b) concernant l'importance cruciale du travail en matière de politiques et de législation pour une gestion efficace des pêches côtières ; et
 - vi. la recommandation 46 concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une base de données régionale et d'une application mobile sur l'aquaculture.

Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

29. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* de la version révisée de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique (PRAS) intégrant les recommandations formulées à l'issue de la RTMCFA7 (document de travail 12) ;
- b. *approuvent* la PRAS (Annexe 1) et *appuient* la présentation de la PRAS à la RFMM6 aux fins d'approbation par les ministres ;
- c. *confirment* que la PRAS est une stratégie décennale, qui prévoit la présentation régulière de rapports d'avancement aux directeurs des pêches, et une évaluation à mi-parcours (au bout de cinq ans) ; et

- d. *appuient* l'élaboration du plan de mise en œuvre de la PRAS.

Noms vernaculaires en anglais des poissons de consommation du Pacifique

30. Les directeurs des pêches :

- a. *notent* qu'une liste des poissons de consommation du Pacifique est en cours d'élaboration dans le cadre d'une collaboration régionale (document de travail 13) ;
- b. *approuvent* l'établissement d'une liste normalisée des noms vernaculaires des espèces en anglais pour améliorer la communication et le partage des connaissances dans la région ; et
- c. *soutiennent* l'enrichissement continu de la liste normalisée de noms de poissons et d'autres ressources aquatiques de consommation par la Division FAME de la CPS et ses partenaires.

Conclusions des travaux menés aux fins de l'élaboration d'un cadre de recherche sur la violence fondée sur le genre dans le secteur de la pêche

31. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* de l'élaboration d'un cadre de recherche analytique sur la violence fondée sur le genre dans le secteur de la pêche et de ses conclusions préliminaires, le cadre devant être publié d'ici à juin 2025 (document d'information 13).

Suivi de la pêche thonière

32. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du point concernant les enjeux intéressant les programmes nationaux de suivi de la pêche thonière (document d'information 19).

Déclarations des observateurs

33. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* des exposés présentés par :
 - i. les Fidji/l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) concernant les enseignements tirés du projet sur la gestion des ressources côtières dans le cadre de l'objectif de développement durable 14 (ODD 14) (document d'information 14) ;

- ii. le Groupe de la Banque mondiale concernant le cadre statistique pour appuyer la pêche à petite échelle (document d'information 15) ; et
- iii. l'Union européenne, faisant le point sur la planification de la deuxième phase du Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP).

Conclusions présentées par la dix-septième Conférence des directeurs des pêches à la sixième Conférence régionale des ministres des Pêches

34. Les directeurs des pêches :

- a. *chargent* la Division FAME de la CPS de rédiger un résumé des principales conclusions de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches de la CPS en vue de sa présentation à la sixième Conférence régionale des ministres des Pêches.

Clôture

- 35. Les directeurs des pêches adoptent le relevé de conclusions de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.
- 36. Les directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence prennent acte avec une très grande tristesse de la disparition de M. Tim Pickering, de la CPS, en 2024. Ils tiennent à saluer son inlassable contribution au secteur aquacole du Pacifique, et adressent leurs condoléances à sa famille et à ses collègues.
- 37. Les directeurs des pêches remercient l'Australie pour l'excellente organisation de la Conférence.
- 38. M. Neville Smith, Directeur de la Division FAME de la CPS, déclare la Conférence close.